

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 novembre 2025

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 01
décembre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 19
novembre 2025

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David
HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline
MAROLLEAU, Yves GAVULT, Aïcha BEZZAYER,
Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric
VALOIS, Bruno DANDOY, Laurent KAZMIERCZAK,
Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-
FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE,
Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume
COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON,
Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Camille EL-
BATAL, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU,
Coralie TRACQ, Guillaume MAILLET

Pouvoirs :

Delphine CHAPUIS à Stéphane GONZALEZ, Laurent
DURIEUX à Bruno DANDOY, Camille EL-BATAL à Laure
LAURENT, Sonia MONFORT à Jacky BÉJEAN, Caroline
VARGIOLU à David HORNUS, Coralie TRACQ à Ikrame
TOURI, Guillaume MAILLET à Nejma REDJEM,

Membres absents à la séance :

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-094
À 2025-112

Délibération : 11-2025-116

Transmis en préfecture le : 01/12/2025

RAPPORTEUR : Madame Marylène MILLET

En application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, madame la Maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du même code.

L'ensemble des décisions prises par madame la Maire sont rendues publiques et consultables de manière permanente sur le site internet de la ville à l'adresse : <https://www.saintgenislaval.fr/mairie-citoyenne/conseil-municipal/actes-administratifs-et-deliberations>

Numéro	Date	Objet	Résumé
2025-094	30/09/2025	Contrat de cession de droit d'exploitation avec Scénocosme - Fête des Lumières 2025	Dans le cadre de la fête des lumières 2025, la ville conclut un contrat de cession du droit d'exploitation de l'œuvre « Synergies » du collectif d'artistes « Scenocosme », pour un prix de 3 700€.
2025-095	30/09/2025	Contrat avec Scenitz Production pour trois installations artistiques pour la Fête des Lumières 2025	Dans le cadre de la fête des lumières 2025, la ville conclut un contrat de cession du droit d'exploitation de trois installations artistiques lumineuses avec la société « Scenitz Production », pour un montant de 9 571€.
2025-096	02/10/2025	Attribution du marché n°25-19 relatif à l'accord-cadre pour l'achat de fournitures de végétaux et d'accessoires pour la plantation pour les services de la métropole de Lyon et des adhérents de la centrale d'achat « fourniture de semences et de bulbes » auprès de la Centrale d'Achat de la Métropole	La ville de Saint-Genis-Laval a conclu le marché n°25-19 relatif à l'accord-cadre pour l'achat de fournitures de végétaux et d'accessoires pour la plantation pour les services de la métropole de Lyon et des adhérents de la centrale d'achat lot "fourniture de semences et de bulbes" auprès de la Centrale d'Achat de la Métropole à compter du 22 septembre 2025. La mise en concurrence de ce marché a été effectuée par la Centrale d'achat de la Métropole. L'accord-cadre a été attribué à la société ECHO VERT pour une durée ferme de 2 ans, reconduction 1 fois pour la même durée.
2025-097	02/10/2025	Avenant n°1 au marché n°25-09 relatif aux travaux de rénovation de la chaufferie et création d'un bouclage ECS au gymnase Paul d'Aubarède	Le présent avenant a pour objet des prestations supplémentaires afin d'assurer la conformité et la sécurité de l'installation, en particulier pour prévenir les risques liés à la légionellose. Cet avenant n°1 a une incidence financière sur le montant du marché de +10 916,65€ HT, soit +12,90 %. Le montant total du marché après avenant n°1 se monte à 95 564,48 € H.T., soit 114 677, 38 € T.T.C.
2025-098	02/10/2025	Avenant n°1 au marché n°24-18-08 relatif à la réalisation d'installations sportives de tennis, de padels, positionnement d'un kiosque à usage de point d'accueil été aménagement d'un local brut de béton en club house « Électricité CFO/CFA-Éclairages sportifs extérieurs »	Le présent avenant a pour objet des travaux supplémentaires concernant l'adaptation de luminaires extérieurs-intérieurs et appareillages CFO/CFA intérieurs, l'adaptation des fourreaux pour la prestation de contrôle d'accès, l'adaptation des prestations des commandes d'éclairage courts et extérieurs et la reprise de la commande porte des toilettes publics avec la suppression des prestations anti-intrusion.

			Cet avenant n°1 a une incidence financière sur le montant du marché de +5 329 € H.T., soit + 6,92 %. Le montant total du marché après avenant n°1, se monte à 82 327,65 € H.T., soit 98 793,18€ T.T.C.
2025-099	03/10/2025	Avenant n°2 au marché n°24-18-09 relatif à la réalisation d'installations sportives de tennis, de padels, positionnement d'un kiosque à usage de point d'accueil été aménagement d'un local brut de béton en club house « Plomberie Sanitaire- CVC »	Le présent avenant a pour objet la prise en compte de plus-values relatives à la création, l'alimentation eaux froides et l'évacuation eaux usées pour un montant de + 530€ HT et la moins-value relative à la suppression du vidoir dans le local ménage pour un montant de - 530€ HT. Cet avenant n°2 n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché. Le montant total du marché après avenants n°1 et n°2 se monte à 26 468 € HT, soit 31 761.60€ TTC
2025-100	03/10/2025	Avenant n°1 au marché n°24-18-02 relatif à la réalisation d'installations sportives de tennis, de padels, positionnement d'un kiosque à usage de point d'accueil été aménagement d'un local brut de béton en club house « Surfaces de jeux, clôtures (Tennis, Padel, Pickeball)»	Le présent avenant a pour objet la prise en compte de moins-values correspondant à la suppression de 2 chaises d'arbitres pour les courts extérieurs et des 4 poubelles sur courts puisque la Métropole de Lyon se charge de la mise en place de matériels référencés pour un montant de - 2 300,00€ H.T . Cet avenant n°1 a une incidence financière sur le montant du marché de - 2300 € H.T., soit -0.67 %. Le montant total du marché après avenant n°1 se monte à 341 309,98€ H.T., soit 409 571,98€ T.T.C. pour la tranche ferme et à 75 915,40 € HT , soit 91 098,48€ T.T.C. pour la tranche optionnelle n° 1.
2025-101	03/10/2025	Avenant n°1 au marché n°24-18-06 relatif à la réalisation d'installations sportives de tennis, de padels, positionnement d'un kiosque à usage de point d'accueil été aménagement d'un local brut de béton en club house « Doublages, Cloisons, Plafonds, Peinture»	Le présent avenant a pour objet les travaux supplémentaires concernant la réalisation d'un enduit à la chaux sur le support existant, la fourniture et pose d'arêtes d'angles ainsi que la réalisation d'embrasure ou tableaux à la taloche pour un montant de + 1 306,62€ H.T. Cet avenant n°1 a une incidence financière sur le montant du marché de 1 306.62 € H.T., soit -6.07 %. Le montant total du marché après avenant n°1 se monte à 22 822,22€ H.T., soit 27 386,66 € T.T.C
2025-102	03/10/2025	Avenant n°1 au marché n°24-18-07 relatif à la réalisation d'installations sportives de tennis, de padels, positionnement d'un kiosque à usage de point d'accueil été aménagement d'un local brut de béton en club house « Carrelage - Revêtements murs »	Le présent avenant a pour objet les travaux supplémentaires concernant la création de seuils y compris le sciage enrobé pour un montant de + 1 650,00€ H.T. Cet avenant n°1 a une incidence financière sur le montant total du marché de 1 650,00 € H.T., soit + 9.47 %. Le montant total du marché après avenant n°1 se monte à 19 065,95 € H.T., soit 22 879.14 € T.T.C
2025-103	09/10/2025	Attribution du marché 25-12 relatif aux prestations d'entretien des espaces verts et gestion des arbres de la ville	La ville de Saint-Genis-Laval a mis en concurrence des prestataires en vue de l'attribution d'un accord-cadre relatif aux prestations d'entretien des espaces verts

		de Saint-Genis-Laval	et gestion des arbres, décomposé en 5 lots. Le lot n°4 « Mur de Beauregard, toitures végétalisées de l'Équinoxe et du Mixcube » est déclaré infructueux en raison de l'absence d'offre. Les lots n°1, 2 et 3 ont été attribués à la société TERIDEAL-TARVEL, pour les montants maximum sur la durée totale suivants : 450 000€ H.T. pour le lot n°1, 450 000€ H.T. pour le lot n°2 et 200 000€ H.T. pour le lot n°3. Le Lot n°5 a été attribué à la société ONF VEGETIS, pour un montant maximum sur la durée total de 300 000€ H.T. Les accords cadres sont conclus pour une période initiale et ferme d'un an et reconduits tacitement pour une durée maximale, toutes périodes confondues, de 4 ans.
2025-104	13/10/2025	Indemnisation par GROUPAMA - Sinistre sur le véhicule Renault Scenic EJ-828-QE	Suite à l'accident subi par un véhicule Renault Scenic de la commune, la ville accepte l'indemnisation versée par Groupama s'élevant à 429,12€.
2025-105	16/10/2025	Avenant n° 2 (avenant de transfert) au marché n°23-16 relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système de vidéoprotection urbaine sur une infrastructure de boucle locale optique (IBLO)	Cet avenant n° 2 a pour objet de formaliser le transfert du contrat de BVS (co-traitant du groupement d'entreprises dont CAP SECURITE est mandataire) à UNIVIA, laquelle société résulte au 1er août 2025 de la fusion absorption de BVS par l'entreprise SERET.
2025-106	20/10/2025	Avenant n°2 au marché 25-06 de prestations de location d'une construction modulaire à usage de crèche provisoire	Pour rendre conforme la relocalisation provisoire de la crèche Pom'Cerises, des aménagements complémentaires sont nécessaires. Cet avenant n°2 prend en compte l'ajout de 3 nouveaux prix au bordereau de prix. Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant maximum de l'accord-cadre.
2025-107	20/10/2025	Attribution du marché 25-15 relatif aux travaux de rénovation énergétique et mise aux normes de la structure multi accueil Pom'Cerises et salle multifonctionnelle	La ville de Saint-Genis-Laval a mis en concurrence selon la procédure adaptée en vue de l'attribution du marché de travaux de rénovation énergétique et mise aux normes de la structure multi accueil Pom'Cerises et salle multifonctionnelle, décomposée en 10 lots. Pour un montant maximum de 946 885.56€ H.T. pour les 10 lots, sur la durée totale. Les attributaires du marché sont les suivant s: BAZIN (lot 1), SIC ETANCHEITE (lot 2), AN TOITURE BARDAGE (lot 3), VIVIER (lot 4), MAC (lot 5) , CIM (lots 6 et 7) , GHIO (lot 8), PROSED (lots 9 et 10).
2025-108	20/10/2025	Virement de crédits 2025 n°1	Cette décision a pour objectif d'ajuster la répartition de certains crédits initialement prévus au budget 2025 pour mieux répondre à l'avancement des projets et des imputations comptables.

2025-109	24/10/2025	Avenant n° 2 au marché n° 25-01 relatif aux travaux de désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles du groupe scolaire Guilloux	Prestations supplémentaires concernant la fourniture et pose de barrières de protection et la réalisation de plots. Cet avenant n° 2 a une incidence financière sur le montant du marché de + 7 740,21€ H.T., soit + 1,37 %. Le montant total du marché après avenants n° 1 et 2 se monte à 587 330,59€ H.T., soit 704 796,71€ T.T.C.
2025-110	03/11/2025	Renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine concernant les travaux de la chapelle de Beaunant	La commune renouvelle son adhésion à la Fondation du patrimoine dans le cadre de la collecte de dons en cours concernant les travaux de restauration de la chapelle Notre Dame de Beaunant.
2025-111	03/11/2025	Attribution du marché 25-10 relatif à la mise à disposition de personnel en insertion	La ville de Saint-Genis-Laval a mis en concurrence des prestataires en vue de l'attribution d'un accord-cadre relatif à la mise à disposition de personnel en insertion. L'accord-cadre a été attribué à la société Rhône emplois et développement - REED, pour un montant maximum sur la durée totale de 220 000€ H.T. Il est conclu pour une période initiale et ferme d'un an à compter de sa notification et pourra être reconduit par périodes successives d'un an, sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans.
2025-112	03/11/2025	Avenant n° 3 au marché n° 23-16 relatif aux travaux d'extension de la vidéoprotection	La ville approuve l'avenant n° 3 au marché n° 23-16 relatif aux travaux d'extension de la vidéoprotection sur la tranche ferme pour un coût financier de 9 577,66 € H.T., soit +3,09 % par rapport au montant initial du marché.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du compte rendu des décisions prises par madame la Maire par délégation du conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Marylène MILLET**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL PREND ACTE -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,

Jacky BÉJEAN

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVALT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Guillaume MAILLET, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE**Liste des élus s'étant ABSTENU**

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.
--